

TRAITE DES ÊTRES HUMAINS : RENDRE VISIBLE L'INVISIBLE



CSP

CENTRE SOCIAL PROTESTANT
GENÈVE

Dessins Herji, Kalonji, Wazem
Publiés avec l'autorisation des dessinateurs.
Sur Instagram : @herji___, @kalonjiip, @pierrewazem
Tous droits réservés.

Tiré à 500 exemplaires
Impression Cavin-Baudat
Graphisme Mathilde Veuthey

**Cette publication a été conçue dans le cadre
d'un événement de sensibilisation sur la traite
des êtres humains, organisée par le CSP Genève
le 13 novembre 2025 à Genève.**

Novembre 2025
© CSP Genève
www.csp.ch/traite

AVANT-PROPOS

« Celui qui se sera livré à la traite d'êtres humains à des fins d'exploitation sexuelle, d'exploitation de leur travail ou en vue du prélèvement d'organes sera puni de la réclusion ou de l'emprisonnement pour six mois au moins. »

Art. 182 du Code pénal suisse

Le recueil que vous tenez entre les mains illustre, sous la plume de trois dessinateurs genevois, des situations de traite des êtres humains dans le secteur de la construction, l'économie domestique et la prostitution.

Ces cas sont inspirés de faits réels, rencontrés par les avocates du Service d'assistance aux victimes de traite des êtres humains du CSP Genève. Loin des stéréotypes, tous renvoient à la complexité d'une réalité encore largement méconnue en Suisse et dans notre canton.

La traite des êtres humains (TEH) a toujours existé, mais elle évolue avec la société. Le Code pénal suisse, à travers l'article 182, criminalise la traite des êtres humains en couvrant plusieurs formes d'exploitation, conformément aux engagements pris par la Suisse dans le cadre de conventions internationales, telles que la Convention du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la traite des êtres humains, la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et son « Protocole de Palerme », ou encore des Conventions de l'Organisation internationale du travail. Ce cadre légal demeure cependant récent, et un travail d'information, de sensibilisation et de définition de la traite doit être poursuivi.

Une fois les personnes sorties d'une situation d'asservissement, la tâche reste immense : assurer leur sécurité immédiate ; faire reconnaître leur statut de victimes et faire condamner les auteurs ; contribuer à leur reconstruction, enfin, en leur apportant les conditions d'une protection durable.

Depuis sa création, en 2014, le Service d'assistance aux victimes de TEH du CSP Genève a soutenu et accompagné plus de 300 personnes sur ce chemin. L'intense travail de sensibilisation et de plaidoyer qu'il mène avec plusieurs acteurs du réseau depuis plus d'une décennie a contribué à faire évoluer les conditions-cadres, aussi bien sur le plan social que juridique. Notre service est désormais reconnu sur le plan national et international comme un acteur incontournable de la lutte contre la traite.

Les récits illustrés dans cette brochure le montrent cependant : il reste encore beaucoup de chemin à parcourir pour assurer aux personnes une protection effective. Leurs droits doivent être développés, leur prise en charge et leur sécurité améliorées. Aussi le CSP Genève, avec ses partenaires genevois et ceux de la Plateforme traite, maintient-il une mobilisation continue pour permettre aux victimes, à travers l'obtention d'un titre de séjour, un accompagnement socioprofessionnel ou encore un hébergement adapté, de surmonter une telle épreuve.

**Alain Bolle, directeur, et l'équipe du Service
d'assistance aux victimes de TEH du CSP Genève**

« On associe souvent la traite à Genève au personnel diplomatique ou au travail du sexe. La réalité de notre service est autre : nous identifions et assistons aussi bien des personnes exploitées dans l'économie domestique que sur des chantiers, forcées à mendier ou employées dans le domaine de la restauration. Longtemps ramenée à d'autres types d'infractions, l'exploitation de la force de travail en tant que traite des êtres humains est désormais mieux reconnue, notamment par les autorités pénales. De lourdes condamnations ont été obtenues. »

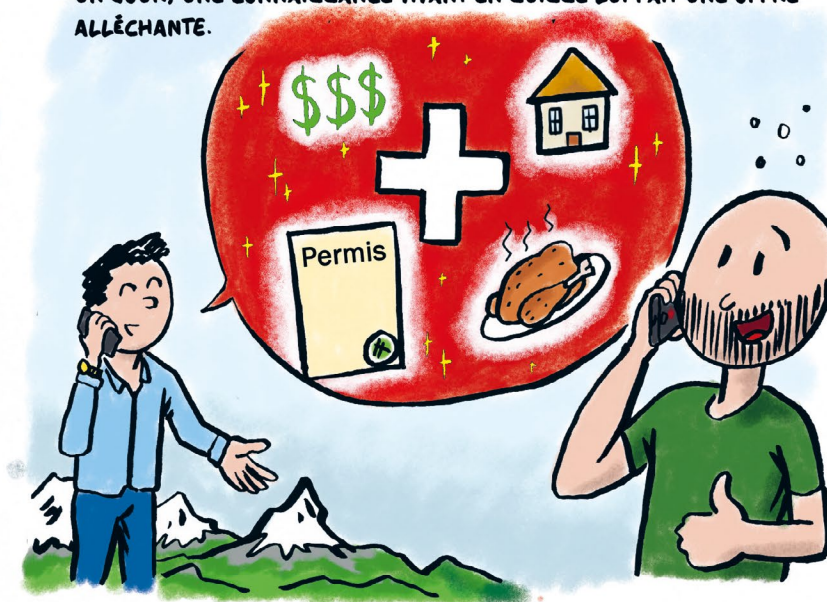
LEILA BOUSSEMAGER AVOCATE AU SERVICE
D'ASSISTANCE AUX VICTIMES DE TRAITE DU CSP

DESSINS DE
HERJI

IVAN VIT EN EUROPE DE L'EST.



UN JOUR, UNE CONNAISSANCE VIVANT EN SUISSE LUI FAIT UNE OFFRE ALLÉCHANTE.



IL ACCEPTE ET PART POUR GENÈVE. MAIS IL DOIT TRAVAILLER TOUS LES JOURS, TOUTE LA JOURNÉE, SANS VÉRITABLE RÉMUNÉRATION.



SON PATRON LE SURVEILLE CONSTamment, LE MENACE, LE FRAPPE.



IL DORT AVEC D'AUTRES DANS UN STUDIO INSALUBRE; N'A PAS LE DROIT DE SORTIR APRÈS 20H.
IL PERD BEAUCOUP DE POIDS. IL SE RETROUVE ISOLÉ, APEURÉ ET SANS ALTERNATIVE.



IL FINIT PAR TROUVER LE CHEMIN DU CSP, QUI LUI ASSURE L'ACCÈS À DES SOINS, DE LA NOURRITURE ET UN LOGEMENT.
ACCOMPAGNÉ PAR L'AVOCATE DU CSP ET UN PÉNALISTE, IL REÇOIT UNE PROTECTION JURIDIQUE ET DÉPOSE PLAINE CONTRE
SON ANCIEN EMPLOYEUR. APRÈS DES ANNÉES DE PROCÉDURE, CELUI-CI SERA ENFIN RECONNU COUPABLE DE TRAITE.



APRÈS 3 ANS DE SOUFFRANCE,
DÉSESPÉRÉ, IL DÉNONCE SON
EMPLOYEUR.



ALORS QUE SON PATRON EST VITE RELÂCHÉ,
IVAN EST ARRÊTÉ POUR SÉJOUR ILLÉGAL ET
MENACÉ D'EXPULSION.*



*AUJOURD'HUI, LA SENSIBILISATION ET LA COLLABORATION AVEC
LES SERVICES DE POLICE SE SONT BEAUCOUP RENFORCÉES.

IL RESTE EN SUISSE,
SURVIVANT COMME IL PEUT.



VOILÀ 10 ANS QU'IVAN VIT EN SUISSE ET 8 ANS QU'IL EST SOUTENU
PAR LE CSP. POURTANT, SA SITUATION RESTE INCERTAINE ET FRAGILE.



ÊTRE RECONNU COMME VICTIME
DE TRAITE NE DONNE PAS
AUTOMATIQUEMENT DROIT À UN
PERMIS DE SÉJOUR. LA
PERSONNE DOIT PROUVER SA
BONNE INTÉGRATION. MALGRÉ
TOUS SES EFFORTS, IVAN N'Y
PARVIENT PAS EN RAISON DE
TROUBLES PSYCHIQUES LIÉS
AUX VIOLENCES SUBIES.
IL RESTE SOUS LA MENACE
D'UNE EXPULSION.

« On entend souvent parler dans les médias de cas choquants d'exploitation. Ce que l'on sait moins, en revanche, c'est que ce type d'exploitation implique aussi souvent les membres de la propre famille de la victime. Etant donné la nature cachée du travail fourni, il est très difficile de détecter ces situations et quasiment impossible de les prouver. Il est donc essentiel que les autorités administratives en tiennent compte afin de garantir une protection effective des victimes à leur sortie d'exploitation. »

NADÈGE ANDRIANASOLO AVOCATE AU SERVICE
D'ASSISTANCE AUX VICTIMES DE TRAITE DU CSP

DESSINS DE
KALONJI





DESSINS DE WAZEM

« Les femmes que nous accompagnons ont parfois moins de vingt ans. L'emprise qu'elles ont subie de la part de l'agresseur, entre dépendance et liens affectifs, fait qu'elles ne se voient pas toujours comme des victimes. Quand elles s'en libèrent, elles sont confrontées à un système d'aide qui n'est pas toujours adapté à leurs besoins. Leur accès à une formation est limité, voire impossible. Sans mesures de réinsertion, elles courent le risque d'être à nouveau exploitées. »

CHARLÈNE THOMMEN AVOCATE AU SERVICE
D'ASSISTANCE AUX VICTIMES DE TRAITE DU CSP



JE N'AVAIS PAS LE DROIT DE SORTIR. ILS CONTRÔLAIENT TOUT. LES APPELS. TOUT.



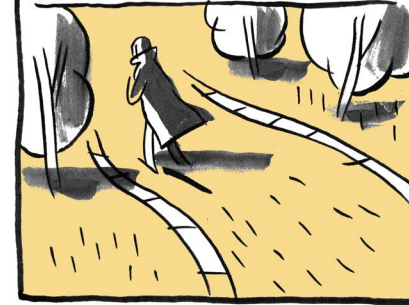
LES PASSES S'ENCHAÎNAIENT. JE N'AVAIS AUCUN CHOIX.



JE POSAIS L'ARGENT DES CLIENTS SUR UNE PETITE TABLE. ILS PRENAIENT PRESQUE TOUT.



À GENÈVE, UNE ASSOCIATION M'A APPORTÉ UN SOUTIEN JURIDIQUE ET M'A TROUVÉ UNE PLACE DANS UN FOYER.



J'AI DORMI POUR LA PREMIÈRE FOIS DEPUIS LONGTEMPS SANS CRAINTE.



PEU À PEU, J'AI TROUVÉ UN ESPACE POUR METTRE DES MOTS. POUR VOUS RACONTER.



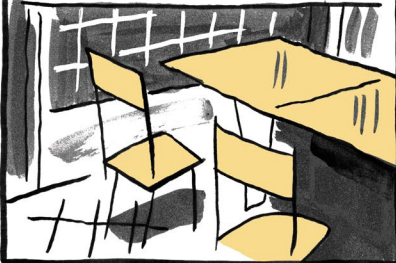
JUSQU'À 15 HOMMES PAR JOUR.



MON CORPS SAIGNAIT. JE SOUFFRAIS. J'ÉTAIS AVEC D'AUTRES FILLES. AUCUNE SOLIDARITÉ ENTRE NOUS.



LES HOMMES, ARMÉS ET VIOLENTS, ME MENAÇAIENT. ILS ME D'ISAIENT QU'ILS ALLAIENT TOUT RÉVÉLER À MES PARENTS.



J'ÉTAIS ÉPUISÉE, TERRORISÉE. UN DES HOMMES ME VIOLAIT RÉGULIÈREMENT. MÊME BLESSÉE, JE N'AVAIS PAS LE DROIT D'ARRÊTER.



UN JOUR, ILS SONT PARTIS QUELQUES HEURES.



J'AVAIS TRÈS PEUR, MAIS J'AI FUI.



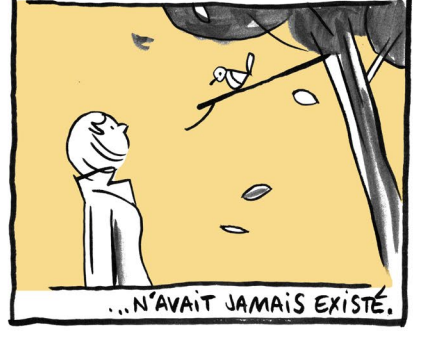
MAIS LA JUSTICE N'A RIEN VOULU ENTENDRE. JE N'ARRIVAIS PAS À LOCALISER L'APPARTEMENT. "BLACK OUT". PAS DE PREUVES.



COMMENT AVOIR CONFIANCE DÉSORMAIS ? C'EST MA VIE QUI A ÉTÉ VIOLÉE. JE N'ARRIVE PAS À ME RECONSTRUIRE.



L'AFFAIRE A ÉTÉ CLASSÉE. COMME SI TOUT ÇA N'ÉTAIT JAMAIS ARRIVÉ...





HERJI

Né en 1993, Herji vit et travaille à Genève. Après des études de géographie, il mène des projets très divers : dessin de presse, illustration, cartes thématiques, fresques, mais surtout bande dessinée. En 2020, il autoédite sa première BD, « Carouge dans tous les sens », nominée à Delémont'BD. En 2022 sort son second livre, « Ici l'Univers – Voyage en astrophysique » (Helvetiq), lauréat du prix « La science se livre ». Sa dernière BD, « Utop'IA », bénéficie d'un accueil public exceptionnel depuis sa sortie chez EPFL Press (2025). Curieux de nature, intéressé par la recherche et la vulgarisation scientifiques, il s'engage aussi sur le terrain de l'asile, notamment avec son BD-reportage « Après l'arrivée », réalisé pour la revue asile.ch (anciennement Vivre Ensemble) en 2017.



KALONJI

Né à Genève en 1973 dans une famille originaire du Congo, Jean-Philippe Kalonji est un artiste international pluridisciplinaire, dont chaque œuvre raconte une histoire. On trouve dans ses travaux sa spiritualité, son amour de la photographie et du cinéma, ses racines africaines, les influences de l'Asie et ses traditions, sans oublier ses valeurs humanistes, qui font de lui un acteur culturel engagé. Depuis de nombreuses années, il collabore aussi bien avec la presse régionale que des ONG sur des sujets tels les féminicides, les crimes de guerre, les migrants, l'esclavage ou le déséquilibre Nord-Sud. Résident permanent du Musée d'Art et d'Histoire de Genève, il a également été mandaté par le Musée d'ethnographie de Genève, notamment pour ses expositions « La fabrique des contes » (2019) et, tout récemment, « Mémoires, Genève dans le monde colonial » (2024).



WAZEM

Né à Genève en 1970, Pierre Wazem publie ses premières bandes dessinées dans le fanzine « Sauve qui peut ». Scénariste et dessinateur, il passe du dessin humoristique au dessin réaliste, alterne albums personnels et collaborations en tant que scénariste. Touche à tout, il peint des décors de théâtre, conçoit des fresques tant pour des privés que pour des institutions, improvise des concerts dessinés, scénarise et illustre des films d'animation, illustre des livres pour enfants, dessine dans la presse, expose un peu partout dans le monde, a gagné de nombreux prix. Il enseigne et transmet son énergie et son art à l'école Ceruleum de Lausanne. Passionné d'histoires – pas forcément la grande –, de géographie et de balades en montagne, il pose un regard décalé, tendre et drôle sur les choses de la vie.

L'ENGAGEMENT DU CSP GENÈVE DANS LA LUTTE CONTRE LA TRAITE

Créé il y a plus de dix ans, le Service d'assistance du CSP porte la défense des victimes de traite des êtres humains à Genève et en Suisse.

Celle-ci passe par une meilleure détection de la traite et la protection des victimes, la promotion des conditions nécessaires à leur reconstruction et la condamnation des auteurs. Le CSP met à leur service, de manière gratuite et confidentielle, un accompagnement pluridisciplinaire basé sur les expertises de trois avocates et d'une assistante sociale.

VICTIME OU TÉMOIN DE TRAITE ?

Appelez notre Helpline gratuite et confidentielle :

0800 20 80 20

Du lundi au vendredi
de 13h30 à 17h30

ENTRE 2014 ET 2025

309

personnes soutenues,
dont **222** femmes
87 hommes

495

appels sur la Helpline

131

personnes ont bénéficié
d'un suivi social

190

victimes d'exploitation
de la force de travail

Le CSP propose l'unique entité juridique active à Genève dans la lutte contre la traite et la protection des victimes.

Notre Service d'assistance aux victimes de TEH est membre du mécanisme genevois de coopération et du Groupe national d'experts contre la traite des êtres humains et le trafic de migrants dirigé par la Police fédérale (Fedpol). Il est également membre fondateur de la Plateforme traite. Les avocates sont aussi membres du réseau du Conseil de l'Europe des avocats spécialisés et des ONG fournissant une assistance juridique aux victimes de la traite des êtres humains du Conseil de l'Europe.

ASSISTANCE AUX VICTIMES

Notre service s'engage à :

- Identifier les victimes de traite à Genève
- Leur faire connaître leurs droits (droit de séjour, indemnisation, etc.)
- Leur assurer l'accès à un hébergement sûr, aux aides financières, interprètes, consultations psychosociales, etc.
- Les représenter juridiquement pour le droit de séjour et sur toute question nécessaire à leur protection
- Collaborer avec le réseau

SENSIBILISATION, FORMATION ET PLAIDOYER

La participation des professionnel·les du CSP à des groupes d'experts – au niveau cantonal, national et européen – vise à faire évoluer le cadre juridique et à rappeler à la Suisse ses engagements en matière de traite au regard des conventions internationales.

Par leur travail de plaidoyer et leurs interventions, nos spécialistes sensibilisent le public à la réalité de la TEH en Suisse, forment les cercles professionnels à la détection de ces situations et contribuent à améliorer la prise en charge des victimes.

Le CSP est une institution sociale privée présente à Genève depuis plus de 70 ans. Chaque année, il propose une aide professionnelle à plusieurs milliers de personnes confrontées à la précarité. Son travail de terrain et ses prises de position en font un acteur incontournable de la justice sociale dans le canton.

Le CSP Genève vit principalement grâce à la générosité de ses donateur·ices.

SOUTENEZ NOTRE ACTION EN FAISANT UN DON. MERCI !

Scannez le QR code pour faire un don

ou utilisez notre IBAN :
CH41 0900 0000 1200 0761 4
Rue du Village-Suisse 14
1205 Genève



Cette publication a été
réalisée avec le soutien de

